



Préavis municipal n° 07 – 2024

Budget 2024

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Comme il est de coutume chaque année à cette époque et conformément à la loi sur les Communes (LC), au règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) et au règlement du Conseil communal de Penthaz, la Municipalité a l'avantage de soumettre à votre examen pour approbation le budget de notre Commune pour l'année à venir.

Le budget pour l'année 2024, ainsi que le préavis y relatif, ont été définitivement adoptés par la Municipalité dans sa séance du 6 novembre 2023.

L'élaboration du budget est un exercice délicat qui mêle la prise en compte de chiffres réels du passé que l'on estime, pour le moins en partie, être récurrents, des dépenses prévues basées sur des devis et des perspectives conjoncturelles.

Concrètement, le budget se base sur les points suivants :

- arrêté d'imposition 2024 tel qu'adopté par le Conseil communal dans sa séance du 5 octobre 2023,
- scénario prévisionnel de l'évolution de la population de Penthaz et des foyers fiscaux qui en découle,
- analyse des dépenses récurrentes,
- arbitrage sur les projets de dépenses particuliers,
- charges refacturées par les organismes cantonaux ou régionaux, elles-mêmes dépendant de multiples scénarii,
- prévisions relatives à la péréquation cantonale.

La Municipalité doit en permanence se positionner entre une vision prudente, afin d'éviter des dépassements de budget, et une vision réaliste, la plus objective possible, tenant compte des informations disponibles en automne concernant l'année à venir.

Il en découle un résultat prévisionnel qui devrait représenter un seuil en dessous duquel il ne faut pas descendre et non un but à atteindre. Pour l'année à venir, le budget présente un déficit de CHF 369'000.-.

Processus d'élaboration du budget

Cette année, une nouvelle méthode a été retenue pour l'élaboration du budget, afin d'offrir à plus d'intervenants la possibilité d'exprimer leurs besoins et de répartir la charge de travail pour la Municipalité sur une plus longue période, soit de mars à octobre. Le dernier objectif de cette modification, mais pas des moindres, est d'affiner la qualité des chiffres non récurrents portés au budget.

Le processus retenu a donc été le suivant :

- 1) Courant mars, un formulaire de collecte des besoins a été transmis aux municipaux, collaborateur, responsable des activités payées à l'heure (PentaDîne et patrouilleurs), mais également représentant des enseignants travaillant sur le site de la Léchire, président de l'USL et comité de la Garderie « les P'tits Tartreux », afin que chacun puisse exprimer ses besoins et souhaits ou porter à connaissance de la Municipalité des travaux ou rénovation à envisager.
- 2) La Municipalité a analysé toutes ces demandes lors d'une séance agendée fin avril. Chaque demande retenue a été confiée à un municipal pour analyse et recherche de devis.
- 3) Début juillet, le résultat de ces analyses a permis, notamment sur la base des devis reçus, de définir la suite à apporter à chacune de ces demandes, à savoir :
 - a. être portée au budget 2024 ;
 - b. être traitée directement durant l'année 2023 ;
 - c. être rejetée.
- 4) Par la suite, le boursier a enregistré toutes les charges dans le budget, soit :
 - a. Celles issues du processus décrit ci-avant ;
 - b. les charges d'exploitations courantes :
 - i. les charges basées sur l'historique (entretien courant, consommation d'eau, d'électricité, de gaz et de mazout,
 - ii. les charges calculées (amortissements, intérêts dus, cotisations, frais de licences, charges salariales et leurs répartitions dans les dicastères)
 - c. les éléments provenant des intervenants externes (Associations intercommunales et régionales, Canton, y compris péréquation directe et indirecte).
- 5) Finalement, deux séances, le 2 octobre et le 6 novembre, ont servi à passer en revue l'entier des postes budgétaires et de répondre à tous les points encore en suspens, afin d'arriver au budget tel que présenté.

Charges cantonales et régionales

Les charges facturées par les organismes cantonaux et régionaux continuent de progresser année après année. Nous en dressons l'inventaire ci-dessous :

	Evolution par rapport au budget précédent	%	Evolution par rapport au réel de l'année précédente	%
Hausses au budget 2020	9 000.00	0.3%	-65 996.51	-2.4%
Hausses au budget 2021	178 500.00	6.5%	154 193.98	5.6%
Hausses au budget 2022	155 500.00	5.3%	462 712.09	17.8%
Hausses au budget 2023	82 000.00	2.7%	412 952.48	15.1%
Hausses au budget 2024	69 000.00	2.2%	inconnu	

La hausse globale semble modérée, mais elle est faussée par la baisse du montant de la cohésion social dû par notre Commune, en partie due à l'accord canton-commune relatif à cet objet.

Pour le budget 2024, le détail des évolutions de ces chiffres se présente ainsi :

	Evolution par rapport au budget 2023	%	Evolution par rapport au réel 2022	%
Piscine intercommunale	29 500.00	--	29 500.00	--
Transports publics	13 000.00	9.8%	33 697.30	30.3%
ASIVenoge primaire	-6 000.00	-0.7%	32 770.39	3.8%
AJERCO (y compris UAPE)	50 000.00	11.1%	204 903.97	69.6%
ASICOPE secondaire	32 500.00	8.6%	101 023.82	32.7%
Reforme policière	-500.00	-0.3%	6 783.00	3.7%
SDIS	4 000.00	7.0%	5 693.80	10.2%
PCi	1 500.00	3.2%	5 043.00	11.5%
ARASPE	0.00	0.0%	1 642.20	17.5%
Participation à la cohésion sociale	-55 000.00	-5.5%	60 895.00	7.0%
Total des hausses	69 000.00	2.2%	481 952.48	17.6%

Le budget de l'ASPIC (piscine intercommunale) prévoit pour l'année 2024 une perte de CHF 275'000.- qui devrait être supportée, selon les statuts, par les communes membres de l'association. Cette perte représente CHF 15.- par habitant. Il faut relever que les communes seront également mises à contribution pour l'excédent de charges des comptes 2022.

La hausse du coût des transports publics provient, comme en 2023, d'une augmentation généralisée des charges des différentes lignes qui composent notre bassin.

Les charges de l'ASIVenoge au budget 2024 baissent par rapport au budget 2023, cela s'explique principalement grâce à la baisse du nombre d'enfants de Penthaz scolarisés tant en chiffre effectif qu'en chiffre relatif à l'entier des élèves. En revanche, les charges globales d'ASIVenoge progressent de 6% pour dépasser légèrement les 4 millions de francs.

Les coûts de l'AJERCO à charge des communes dépassent dorénavant les 7.5 millions de francs. L'augmentation des charges est de 18 % par rapport au budget 2023 et se décline pour les raisons suivantes :

- Augmentation significative des nouvelles places d'accueils, de la masse salariale de l'administration due à la charge des nouvelles structures, de nouveaux locaux administratifs, des revalorisations salariales et l'indice IPC.
- Augmentation du nombre de places par rapport au budget 2023 de 66 places en préscolaire dont 22 dès août 2023 hors budget et 44 en janvier 2024
- Augmentation de 48 places en UAPE au 1er janvier 2024 à Cossonay

Les charges d'exploitation, de l'ASICoPe augmentent de 10 %. La baisse du coût de transport, seule embellie, ne suffit pas à elle seule à enrayer la hausse globale. Le taux de participation de notre Commune à cette association reste, pour sa part, stable.

Le coût du SDIS passe de CHF 30.23 à CHF 31.92 au budget 2024. Les raisons essentielles de cette hausse sont les suivantes :

- Augmentation des charges de personnel liée à l'augmentation du taux d'activité d'un employé fixe,
- Augmentation des frais administratifs provenant notamment du besoin d'archivage selon recommandation de la Préfecture,
- Changement d'une pompe sur un des pickups,
- Augmentation de certains loyers et des charges d'entretien des locaux.

Les coûts de notre participation à la cohésion sociale sont en baisse à la suite de la reprise d'une partie des coûts consentie par le Canton dans le cadre de l'accord réalisé entre les communes et le Canton en automne 2020.

Effet monétaire du budget

Le budget 2024 présente un résultat négatif de CHF 369'000.-. Toutefois, une partie de ces charges ne sont pas monétaires. Il s'agit principalement des amortissements et des variations de provisions. En corrigeant le résultat de ces montants, on obtient la marge d'autofinancement, soit le résultat monétaire du ménage communal.

Résultat comptable	CHF	- 369'000.-
Amortissements comptables	CHF	275'500.-
Attributions aux réserves	CHF	80'500.-
Prélèvements aux réserves	CHF	- 69'000.-
Marge d'autofinancement	CHF	-82'000.-
Amortissement financier prévu des emprunts	CHF	- 74'000.-
Solde monétaire disponible	CHF	-156'000.-

Le solde monétaire disponible devrait nous permettre, dans l'absolu, de rembourser une partie de nos emprunts à court terme ou d'effectuer des investissements sans avoir recours à de nouveaux engagements financiers. En l'état des données relatives au budget, ces options ne seraient pas envisageables durant l'année 2024.

Commentaires

110 Administration

110.3111

L'introduction du bulletin de vote unique, avec case à cocher, va permettre un dépouillement au moyen d'un instrument de lecture optique, le scanner. L'opération doit permettre de gagner en efficacité et surtout de délivrer les résultats des scrutins majoritaires en un temps record. La Municipalité porte au budget CHF 5'000.- pour l'acquisition du scanner.

En 2021, le site de la Léchire a été équipé d'un défibrillateur disponible 24/24 depuis l'extérieur. Un montant de CHF 5'000.- permettra d'installer un tel dispositif à l'extérieur de la maison de commune, y compris l'alimentation électrique nécessaire.

110.3185

Il a été porté au budget 2024 la somme de CHF 20'000.- pour finaliser la mise en conformité de notre plan général d'affectation (PACOM) et de son règlement à la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et au plan directeur cantonal.

Un montant de CHF 30'000.- doit permettre à un bureau d'ingénieur spécialisé dans les techniques du bâtiment et l'énergie de conduire une étude détaillée sur le renouvellement des systèmes de chauffage des différents bâtiments du site de la Léchire. Il s'agit notamment de déterminer si des synergies sont possibles et rentables ou au contraire si chaque immeuble doit garder sa propre production de chaleur tout en tenant compte des capacités de production photovoltaïques des toitures de la zone. Le résultat de ce mandat permettra à la Municipalité de présenter un crédit d'investissement. Il est à noter que cette somme sera prélevée à la réserve pour assainissement énergétique des bâtiments constituée en 2021 et 2022.

Il est également prévu de reconduire le mandat de gestion des archives communales à une société spécialisée pour un montant de CHF 6'000.-

110.3193

La Municipalité prévoit une adhésion de la Commune à l'Union des communes vaudoises (UCV) qui offre une palette de prestations très intéressante à ses membres, tant en termes de formations, de conseils juridiques que de promotion des intérêts et sauvegarde des compétences des communes. La Municipalité est reconnaissante du travail effectué par l'AdCV qui a permis la signature d'un accord

institutionnel définissant l'architecture de la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV). Le texte prévoit l'accélération et le renforcement du rééquilibrage financier en faveur des communes, ainsi qu'une nette diminution, dès 2026, de la participation des communes aux augmentations des dépenses sociales. La Municipalité ne souhaite donc pas, pour le moment, quitter cette association.

110.3659

La construction du futur gymnase d'Echallens pour plus de 1'000 élèves prévoit la construction de 40 salles de classe et d'une salle de sport triple VD6, le tout financé par le Canton. La Commune d'Echallens a demandé le soutien des communes du district pour le financement des gradins qui permettront alors à cette salle d'accueillir des événements sportifs d'importance régionale, cantonale voire internationale. Il s'agit d'une belle opportunité pour la région de bénéficier de ces infrastructures pour les générations à venir. Le financement est de CHF 1.- par habitant pour les années 2024 et 2025.

150 Bibliothèque intercommunale de la Venoge et bus PPDLV

La Commune de Penthaz a repris en son nom la gestion de la bibliothèque intercommunale de la Venoge et des bus PPDLV en septembre 2022. Par conséquent la comparaison du budget sous chiffre 151 (bibliothèque) et 181 bus (PPDLV) avec les comptes 2022 ne peut pas être réalisée.

170 Piscine intercommunale (ASPIC)

Le budget de l'ASPIC (piscine intercommunale) prévoit pour l'année 2024 une perte de CHF 275'000.- qui devrait être supportée, selon les statuts, par les communes membres de l'association. Cette perte représente CHF 15.- par habitant.

180 Transports publics

La carte journalière CFF sera remplacée au 1^{er} janvier 2024 par la carte journalière dégriffée Commune, disponible exclusivement auprès des administrations de chaque commune. La collaboration avec Penthalaz ainsi que les coûts de maintenance du logiciel de réservation s'arrêtent donc au 31 décembre 2023.

190 Informatique

Le changement de prestataire informatique effectué en 2023 permet de réaliser une économie de plus de CHF 20'000.- sur les licences d'exploitation.

Le passage au nouveau plan comptable harmonisé (MCH2) au 1^{er} janvier 2025, nous oblige à prévoir certaines prestations de la part de notre fournisseur informatique. D'autre part, certaines fonctionnalités supplémentaires, encore en cours d'évaluation, ont été prévues dans le budget. Il s'agit notamment de la configuration des eBill ainsi que de fonctionnalités visant à digitaliser la police des constructions.

Conscients qu'une collaboration renforcée est devenue indispensable pour faire face à l'évolution des cybermenaces, le Canton et les communes vaudoises ont signé une convention qui permettra de créer une force d'intervention cantonale. Celle-ci se mettra au service des communes et des associations intercommunales dès le 1^{er} janvier 2024 pour les aider à mieux prévenir, résister et répondre aux cyberattaques sous la houlette d'experts en cybersécurité du Centre opérationnel de sécurité de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information. Tout au long de l'année, en dehors des situations de crise, l'engagement de ces experts pour accompagner, conseiller et fournir des informations utilisables aux communes permettra de faire progresser les institutions communales en matière de cybersécurité. Le budget à charge des communes est de CHF 410'000.- dont 1'300.- pour Penthaz.

210 Fiscalité

Personnes physiques

Les recettes fiscales sur les personnes physiques (impôt sur le revenu et impôt sur la fortune) ont été estimées en prenant comme base le résultat prévisionnel de l'année 2023.

Personnes morales

Ce poste a fait l'objet d'une estimation sur la base des trois derniers exercices et des prévisions de recettes pour l'année 2023 fournies par l'ACI.

Autres recettes fiscales

L'impôt foncier a été réévalué pour tenir compte du nombre important de transactions immobilières effectuées lors des derniers exercices. En effet, c'est principalement lors des ventes que les estimations fiscales sont revues par l'organisme cantonal en charge de cette tâche.

Pour les autres recettes fiscales, fortement volatiles, nous nous basons sur la moyenne des trois derniers exercices, exception faite des impôts sur les donations et successions que nous portons toujours, par prudence, à un montant minime.

220 Service financier

La fin des taux d'intérêt négatif en 2022, ainsi que les projets d'investissement importants prévu par la Municipalité font remonter les charges d'intérêt.

350 Bâtiments

351 Maison de commune

L'interphone et la sonnette de la maison de commune sont défectueux et doivent être remplacés. Il est également prévu d'améliorer le système de fermeture du guichet.

Les projets de création d'une nouvelle salle pour le conseil communal (salle qui se veut multifonctionnelle), par exemple au Bornalet, pousse la Municipalité à s'interroger sur l'utilisation future des locaux rendus disponibles à la maison de commune. Une étude sera donc effectuée en 2024, étude qui doit également inclure l'amélioration de son efficacité énergétique.

352 Grande salle

Le projecteur vidéo de la grande salle accuse le poids des années. Un montant de CHF 6'000.- est prévu pour son remplacement avec un système qui permettra de le suspendre au plafond. Il est également prévu d'acquérir quelques tables mange-debout pour nos manifestations.

355 Abris PC

L'audit des bâtiments de la commune a permis de déceler quelques dégâts au béton de l'abri PC de la Léchire qui doivent être réparés rapidement. Une enveloppe de CHF 5'000 permettra d'appliquer un traitement anti-corrosion au ferrailage ainsi qu'un rhabillage au mortier.

355 Battoir

La salubrité structurelle du bâtiment dit le "battoir" est mauvaise, la charpente intérieure présente diverses modifications non conformes de la structure originelle. En plusieurs endroits les béquilles des poutres ont été supprimées. La structure extérieure présente de la pourriture en plusieurs endroits dont notamment les pieds de poteaux à l'Ouest du bâtiment. Une intervention très rapide est nécessaire afin d'assurer les capacités portantes ainsi que le niveau de sécurité structurelle global. Une première enveloppe de CHF 10'000.- permettra de palier au plus urgent, mais la totalité de la charpente n'est, en l'état, pas accessible et pourrait laisser apparaître d'autres interventions durant les travaux.

430 Routes

Une machine multifonction « Rapid » va être acquise en remplacement de divers appareils devenus obsolètes. Aussi bien la faucheuse, que le broyeur ont plus de 30 ans et les pièces de rechange deviennent rares. Ces 2 machines hors d'âge n'offrent que peu d'assistance à l'utilisateur et une sécurité hautement perfectible. Ce porte-outils polyvalent servira tant au déneigement des trottoirs qu'à l'entretien des espaces publics. Un montant de CHF 45'000.- est nécessaire à l'acquisition de cet outil indispensable à notre service de voirie.



Atouts

- Entraînement continu, sans besoin d'embrayage ni de passage de vitesses
- Direction active par guidon ou par levier manuel, commutable, pour un travail sans effort et précis
- Fonction rotation sur place pour effectuer un demi-tour sur place
- Système de changement rapide sans outil des accessoires
- Équilibre optimisé de la machine avec différents accessoires pour un travail sans effort

Ce porte-outils sera équipé de roues jumelées, d'une lame de tonte, d'une débroussailleuse à fléaux et d'une lame à neige.



Il faut également relever que le réaménagement de la route de Cossonay aura pour effet une transmission du Canton à la Commune du tronçon et de l'entretien y relatif, notamment les accotements.

Eclairage public

L'éclairage public de la Commune de Penthaz se compose de 241 points lumineux. 178 sont déjà équipés d'une source LED dont la consommation varie de 18 à 51 watts en fonction de l'emplacement. 128 points lumineux LED bénéficie d'une réduction de la puissance de 50% entre 23h et 5h. 50 points lumineux restent à 100% de leur puissance, ceux-ci étant positionnés le long des routes cantonales. Il reste donc 61 points lumineux d'anciennes technologies (iodure, sodium ou fluorescent) dont la consommation varie de 70 à 250 watts et dont la puissance reste de 100% sur toute la plage de fonctionnement. Dans le but d'améliorer l'empreinte écologique de notre Commune, la poursuite du remplacement de l'éclairage public par du LED est porté au budget pour un montant de CHF 25'000.- pour 2024. La même somme sera nécessaire en 2025 pour terminer ce projet. Dans le cadre de ce budget, la Municipalité envisage d'équiper certaines armoires techniques de gestion de l'éclairage public avec un pilotage personnalisé. Cela permettrait d'éteindre certaines zones ou quartiers à partir

d'une heure à définir et de s'affranchir de la gestion de la Romande Energie. A noter toutefois que les routes cantonales doivent être éclairées toute la nuit. Notre éclairage de Noël arrive en fin de vie et pose de plus en plus de problème. Après qu'une première partie ait été remplacée en 2023, le solde des illuminations sera remplacé pour décembre 2024.

440 Parcs et cimetière

Afin de sécuriser les travaux de fouilles au cimetière, il est prévu d'équiper le service de voirie d'étais de creuse pour un montant de CHF 4'000.-

La parcelle de verger au Pré-du-Château que nous avons acquise en 2022 est en cours d'arborisation. Le service de voirie est mis à contribution pour faire de cette parcelle un espace de verdure servant de poumon vert comme le prévoit le plan de quartier datant de 1995. Un montant de CHF 10'000.- est prévu pour finaliser les aménagements en 2024. Le plan de quartier et la configuration du site ne laissent que peu d'option quant aux aménagements prévus.

Des travaux d'aménagement sont prévus pour l'installation d'un jeu supplémentaire sur la place de jeux de la Léchire. La Municipalité souhaiterait pouvoir développer d'autres sports que le foot, mais chaque mètre carré est précieux. Dans le cadre de l'agrandissement de l'UAPE et de la construction d'une nouvelle garderie AJERCO, une réflexion globale du site de la Léchire est prévue. Il s'agit d'étudier dans quelle mesure le skate parc pourrait être séparé du trafic automobile, de prévoir un accès confortable et sécurisé pour l'UAPE et la garderie, d'installer une table de ping-pong et prévoir une zone basket hors du parking. D'autres pistes seront explorées pour offrir à notre village de bientôt 2'000 habitants une zone de loisirs efficace et accueillante. Une enveloppe de CHF 25'000.- est prévue pour mandater une société habilitée à la conception de ce type d'aménagements.

Dans la même ligne, le terrain de pétanque sera agrandi. La Boule du Rio qui occupe 3 pistes localisées au nord du bâtiment de la voirie connaît un certain succès dont la Municipalité se réjouit. Une enveloppe de CHF 15'000.- doit permettre de rénover les infrastructures vieillissantes, de remplacer les projecteurs halogène par des LED et surtout d'agrandir le terrain avec une 4^{ème} piste. Un banc sera installé pour rendre le site agréable. A noter que le magnifique arbre planté à l'occasion des 700 ans de la Confédération et qui apporte une fraîcheur bienvenue sera conservé et que les pistes de pétanques sont à disposition des habitants en dehors des plages horaires réservées à la Boule du Rio.

512 Bâtiments scolaires

La barrière en treillis qui délimite la cour de l'école doit être remplacée depuis quelques années déjà. Cette dépense de CHF 15'000.- sera supportée par ASIVenoge mais les travaux sont pilotés et financés par la Commune de Penthalaz avant une refacturation à l'association.

580 Eglise

La sonorisation de l'église sera modifiée, afin de la rendre compatible avec les outils modernes (connectivité sans fil) et pour rendre son utilisation agréable tant à l'intérieur qu'à l'extérieur en cas de grosse affluence. L'éclairage du clocher et de l'extérieur sera remplacé par des LED, tout comme les vestiaires du FC Venoge. A noter que le local de la voirie a déjà été converti avec de l'éclairage LED.

810 Services des eaux

Le bureau d'ingénieurs RLJ de Penthalaz a la charge de l'étude régionale de la distribution d'eau potable pour les communes de Daillens, Penthalaz et Penthalaz, mais aussi plus largement pour Sullens, Bournens, Boussens, Bussigny et le service de l'eau de la ville de Lausanne. L'enjeu principal est d'assurer un approvisionnement suffisant, notamment en termes de défense incendie et de qualité pour l'ensemble de ces communes. L'étude a démarré depuis novembre 2021 et doit déterminer le besoin de conduites de bouclage entre ces communes et les traitements qui doivent être appliqués aux sources pour les rendre propres à la consommation (présence de métabolites du chlorothalonil). Un montant de CHF 10'000 doit permettre de continuer les analyses durant l'année 2024.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Penthaz

- vu le préavis N° 07-2023 concernant le budget pour l'année 2024;
- oui le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

décide

d'adopter le budget de l'année 2024 tel que présenté, soit :

Total des charges :	CHF	8'925'000.-,
Total des produits :	CHF	8'556'000.-,
Résultat net :	CHF	- 369'000.-.

Adopté par la Municipalité in corpore dans sa séance du 6 novembre 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Jean-François. Pollien

Marielle Goy Bommottet

Délégués municipaux : - M. Jean-François Pollien, Syndic
- M. Sébastien Durussel, Municipal

Annexe : fascicule du budget 2024